

Réponse du cardinal Seper à Mgr Lefebvre du 16 juin 1978

Publié le 16 juin 1978 · 2 min de lecture

Excellence,

J'avais chargé Monseigneur le Nonce Apostolique en Suisse de vous accuser réception de [votre lettre du 13 avril 1978](#), et je ne doute pas qu'il l'ait fait en temps opportun.

Je tiens aujourd'hui à vous donner personnellement l'assurance que la S. Congrégation pour la Doctrine de la Foi étudie avec attention les deux réponses que vous avez bien voulu faire à ses demandes et qu'elle vous sait gré de lui avoir envoyées dans les délais prescrits. D'ores et déjà, je puis vous dire qu'elle vous demandera très probablement d'accepter de participer à un colloque, tel qu'il est prévu par l'article 13 de sa *Ratio agendi in doctrinarum examine* du 15 janvier 1971, et pour lequel je vous proposerai en temps utile un choix de dates possibles.

En attendant, permettez-moi d'insister sur un point grave : selon des informations diffusées par la presse (et dont nous n'avons pas vérifié le bien-fondé), votre intention serait de procéder à de nouvelles ordinations à la fin de ce mois. Je veux espérer que cette nouvelle est sans fondements, et n'ai pas besoin de vous rappeler à ce sujet les prescriptions du droit canonique, les censures que vous avez encourues, enfin la volonté maintes fois exprimée du Saint-Père.

Il est par contre de mon devoir d'insister sur le fait que la procédure en cours devant notre Congrégation, procédure que vous avez volontiers acceptée, demande que soit suspendu tout ce qui serait de nature à en compromettre le développement normal.

Je vous invite à considérer devant Dieu ce point important, et tiens à vous assurer de l'appui de ma prière fraternelle.

En toute confiance, je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de mes sentiments de très respectueux dévouement en Notre Seigneur.

Franc. Card. Seper, Préf.

Source : laportelatine.org/formation/crise-eglise/rapports-rome-fsspx/reponse-du-cardinal-seper-a-mgr-lefebvre-du-16-juin-1978

